



## Communiqué de presse

Belfort, le 30 mai 2011

### **Sécheresse : la situation continue de se dégrader De nouvelles restrictions sont applicables**

Suite à la deuxième réunion du comité sécheresse du département, le Préfet du Territoire de Belfort a décidé de prendre un arrêté de limitation de l'usage de l'eau de niveau 2.

Ce dernier renforce et étend les dispositions de l'arrêté de niveau 1 en vigueur depuis le 9 mai 2011.

#### Ainsi sont interdits :

- ♣ le lavage des véhicules hors des stations professionnelles équipées d'économiseurs d'eau, sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire (véhicules sanitaires ou alimentaires) ou technique (bétonnière,...), et pour les organismes liés à la sécurité,
  - ♣ le remplissage des piscines privées existantes. La vidange des piscines publiques est soumise à autorisation,
  - ♣ l'arrosage des pelouses, des espaces verts publics et privés, des jardins d'agrément, des espaces sportifs de toute nature,
  - ♣ l'arrosage des jardins potagers de 8h à 20h,
  - ♣ l'arrosage des stades et terrains de golf à l'exception des « greens et départs »,
  - ♣ l'alimentation des fontaines publiques en circuit ouvert,
  - ♣ le lavage des voiries, sauf impératif sanitaire et à l'exclusion des balayeuses laveuses automatiques,
  - ♣ les travaux nécessitant le délestage direct dans le milieu récepteur sans autorisation préalables,
  - ♣ le prélèvement d'eau en vue du remplissage ou du maintien du niveau des plans d'eau de loisirs à usage personnel,
  - ♣ la vidange des plans d'eau de toute nature dans les cours d'eau,
- Ces interdictions portent sur l'usage des eaux des réseaux publics et l'usage des eaux superficielles, eaux de sources ou de nappes ou de puits-
- ♣ l'utilisation de l'eau à des fins d'irrigation agricole entre 08h00 et 20h00, sauf autorisation expresse pour des cultures spécifiques.

Par ailleurs, les activités industrielles et commerciales devront limiter leur consommation d'eau. Le registre de prélèvement devra être rempli hebdomadairement.

Ces mesures sont rendues nécessaires par la situation hydrologique : les étiages constatés sont « cinquantenaux » (le risque est qu'ils se produisent une fois tous les 50 ans) ; la Savoureuse connaît un débit plus faible que celui mesuré en 1976.

La situation météorologique : le déficit de précipitations pour un mois de mai atteint 80% à Belfort et même 85% à Sermamagny.

Le mois de mai 2011 est le mois de mai le plus chaud depuis 1947 avec des températures maximales supérieures de 4 à 6° aux normales saisonnières. En outre, excepté un épisode orageux prévu mardi 31 mai avec un abaissement des températures jusqu'à mercredi, les prévisions météorologiques ne font état d'aucune amélioration sensible dans les 15 prochains jours.

Au delà des mesures réglementaires, il est demandé de veiller à une utilisation la plus économe possible de l'eau et d'assurer la plus grande attention lors de l'allumage de feux à l'extérieur des habitations.

Contacts presse :

Valérie Lieure, Préfecture

[valerie.lieure@territoire-de-belfort.pref.gouv.fr](mailto:valerie.lieure@territoire-de-belfort.pref.gouv.fr)

03 84 57 16 75